

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, GREFFIER-TRÉSORIER ADJOINT DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

QUE le Conseil municipal tiendra une séance extraordinaire **lundi le 25 avril 2022 à 19 h.**

LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL SE DÉROULERA À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE.

Au cours de cette séance, les délibérations du conseil municipal et la période de questions lors de cette session porteront exclusivement sur les points suivants :

1. Octroi de contrat – Réfection toiture Hôtel de ville
2. Modification du Règlement d'emprunt numéro 2020-1103 décrétant une dépense de 4 422 000 \$ et un emprunt de 4 422 000 \$ pour la réfection des rues Tardif, Gravel, Vézina et des Grès
3. Avis de motion et dépôt du projet règlement 2022-1136 créant une réserve financière pour le paiement des dépenses liées aux infrastructures municipales (construction ou entretien)
4. Mandat services professionnels – Émissaire pluvial entre les rues de la Cime et Dugal
5. Autorisation de dépenses – Équipements du nouveau camion « pick-up » pour le service de sécurité incendie
6. Achats fonds de roulement
7. Embauches – Préposés à l'entretien des équipements récréatifs
8. Période de questions
 - 8.1 Membres du Conseil
 - 8.2 Public
9. Levée de l'assemblée.

DONNÉ À BOISCHATEL, CE 22^e JOUR DU MOIS D'AVRIL 2022



Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint